

Le jeudi 27 octobre 2011

Madame Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
**Autorité des marchés financiers**  
800, square Victoria, 22<sup>ème</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

**Objet: Avis de consultation concernant le *Projet de règlement 51-103 sur les obligations permanentes des émetteurs émergents en matière de gouvernance et d'information* (le «Projet de Règlement 51-103»)**

---

Madame Beaudoin,

La présente a pour objet de vous livrer les commentaires du Mouvement Desjardins suite à l'Avis de consultation du Projet de Règlement 51-103.

Nous comprenons que vous désirez élaborer un cadre réglementaire mieux adapté aux émetteurs émergents, dans le but de réduire les coûts de ceux-ci tout en protégeant davantage les investisseurs.

Nous sommes en accord avec les objectifs poursuivis par le Projet de règlement 51-103. Toutefois, nous constatons que dans la forme proposée, le projet de règlement imposera aux émetteurs de se conformer à un cadre strict de présentation de leur divulgation. Or ce cadre soulève quelques enjeux pour notre organisation.

Comme vous le savez, le Mouvement Desjardins possède, à l'exception des caisses, deux entités ayant fait appel public à l'épargne sur les marchés financiers, soit la Caisse centrale Desjardins, laquelle se qualifie comme émetteur pleinement assujéti, et Capital Desjardins inc., laquelle se qualifie d'émetteur émergent.

INFO. RECUP. 11 NOV 3 7:25

La Fédération a par ailleurs déposé un prospectus provisoire dans l'objectif de procéder à un premier appel public à l'épargne auprès des membres des caisses Desjardins du Québec. En marge de cela, le Mouvement Desjardins a procédé à des levées de fonds dans les marchés canadien, européen et américain. Certains titres et les émetteurs de ces titres sont par ailleurs cotés par des agences de notation. Le Mouvement est enfin assujéti à certaines obligations additionnelles de divulgation qui lui sont imposées par la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

Il résulte de tout cela que le Mouvement est assujéti à divers régimes de divulgation. En dépit de cela, le Mouvement tend vers une plus grande uniformisation de sa divulgation et souhaite éventuellement ne présenter qu'un type de divulgation intégrée se voulant le reflet de ce qu'il est désormais à savoir un groupe financier intégré.

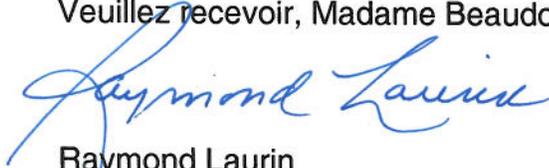
Le Mouvement est évidemment conscient que la nature de ses opérations et le fait que certaines filiales soient réglementées lui imposent de maintenir une information par entité concernée. Il n'entend évidemment pas se soustraire à ses obligations. Ce que nous souhaitons plutôt faire (et avons commencé à faire) est d'offrir plus d'informations à nos investisseurs afin de leur permettre de mieux saisir la réalité opérationnelle du Mouvement. Il est de notre compréhension que les marchés investisseurs et les agences de notation nous analysent comme tel et que cette approche leur est bénéfique.

Or, le projet proposé prive le Mouvement Desjardins de l'opportunité d'offrir cette information intégrée en ce qu'il ne permet pas aux émetteurs émergents de satisfaire volontairement aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le «Règlement 51-102»).

Pour ces raisons, le Mouvement Desjardins demande que le Projet de Règlement 51-103 soit modifié afin qu'il soit permis aux émetteurs émergents qui satisfont aux obligations du Règlement 51-102 soient réputés satisfaire à celles du futur Règlement 51-103. Nous pensons en effet que les dispositions du Règlement 51-102 sont non seulement plus exigeantes mais comprennent par ailleurs l'ensemble des obligations du Règlement proposé. De plus, nous considérons que de satisfaire les dispositions du Règlement 51-102 fait partie des meilleures pratiques de l'industrie.

Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Veillez recevoir, Madame Beaudoin, l'expression de nos meilleures salutations.



Raymond Laurin  
Premier vice-Président  
Finances, Trésorerie et chef de la Direction financière  
Mouvement Desjardins